

## REGLEMENT DU « TRAIL DU TOUR DES FIZ 2018 »

### L'Organisation

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) et le Sallanches Passy Athletic Club organisent le Trail du Tour des Fiz avec l'accord et le soutien des communes de Passy et de Sixt-Fer-à-Cheval.

### Les Parcours

#### Samedi 28 Juillet :

**La montée au refuge de Varan** est une montée sèche d'environ 3km et 600m de dénivelé positif.

#### Dimanche 29 Juillet :

**Tour des Fiz - Huit Refuges (solo ou relais)** est une course nature en montagne qui suit le circuit de randonnée du Grand Tour des Fiz en reliant ses huit refuges. Le parcours emprunte plusieurs chemins de Grande Randonnée : le GR 5, le GR 96 et le GR Tour du Pays du Mont-Blanc et traverse les réserves naturelles de Sixt et de Passy. Une boucle de 61 km et de 5000m de dénivelé positif avec départ et arrivée à Passy Plaine-Joux (passage de relais à Salvagny).

**Le Tour des Cinq Refuges** est un trail court, suivant cette fois l'itinéraire du Petit Tour des Fiz, soit une boucle de 30 km et de 2300m de dénivelé positif toujours avec départ et arrivée à Passy Plaine-Joux. Les concurrents traverseront cinq refuges empruntés par les randonneurs.

**Le Balcon des Fiz - Trophée radio Mont-Blanc** est un trail court composé de deux boucles. La première entraîne les coureurs depuis Plaine-Joux vers le bois de Joux et le Lac Vert. La deuxième les fait monter au sommet de la station sous le téléski du Blaireau puis leur fait emprunter le sentier du tour des Ayères. Le total fait 15km et 750m de dénivelé positif.

**La randonnée** emprunte le sentier du Tour des Ayères au départ de Plaine-Joux. La boucle représente 8,5km pour 400m de dénivelé positif.

### Participation

Le Tour des Fiz – 8 refuges et 5 refuges sont ouverts aux catégories Espoirs à Masters.

Le Balcon des Fiz, est ouvert aux catégories Cadets à Masters.

La montée sèche est ouverte à partir de la catégorie Juniors.

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités, en possession d'une **licence FFA ou FFTri valable** le jour de la course ou **sur présentation d'un certificat médical** datant de moins d'un an au jour de la course et mentionnant obligatoirement **la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** (un modèle de certificat médical est téléchargeable depuis le site internet de l'évènement : [www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com)).

**Merci de préciser toute allergie ou traitement médical en cours.**

**Le certificat médical est à joindre directement sur votre page coureur lors de votre inscription ou quelques jours après. Tout certificat médical non joint à une inscription entraînera une non-validation de l'inscription.**

**Rappel des catégories FFA valables jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2018.**

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002

La randonnée est une épreuve non chronométrée, ouverte à tous. Inscription obligatoire uniquement pour les personnes majeures. Gratuite et sans inscription pour les personnes mineures.

## Inscriptions

**Les droits d'inscription comprennent :** la participation au trail, les ravitaillements, la dotation d'inscription (dossard à puce, cadeau participant), une éco-participation d'un euro reversée à l'association ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels en Haute-Savoie) pour l'entretien de la Réserve Naturelle de Passy.

Grille des tarifs 2018	Tour des Fiz - Huit Refuges	Tour des Fiz - Huit Refuges Relais	Tour des Cinq Refuges	Balcon des Fiz - Trophée radio Mont Blanc	Montée au refuge de Varan	Randonnée Tour des Ayères	Points ITRA		
							Hommes	Femmes	
Du 01/03 au 02/04	57 €	77 €	37 €	15 €	10€	10€			
Du 03/04 au 03/06	62 €	87 €	42 €	17 €	12€		< 800 pts	< 650 pts	Gratuit
Du 04/06 au 15/07	67 €	97 €	47 €	22 €	15€		< 700 pts	< 600 pts	Inscription garantie, payante

**Pour les coureurs qui souhaiteraient s'inscrire sur la montée sèche en plus de l'une des courses du dimanche, contactez l'organisation pour obtenir un code de remise de -5€ sur la montée sèche.**

**Les montants annoncés correspondent aux tarifs d'inscription hors frais de traitement et de gestion du système de réservation LiveTrail (+ 5% par inscription pour tout mode de règlement).**

Les inscriptions se feront en ligne depuis le site internet du trail ([www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com)), via le système Livetrail, à partir du Jeudi 1er mars 2018 et jusqu'au dimanche 15 Juillet 2018 (sous réserve de places disponibles).

Pour les personnes de nationalité étrangère, l'Office de Tourisme n'accepte que le paiement par CB ou par virement bancaire. Les chèques étrangers ne seront pas acceptés. Les paiements par espèces sont également refusés quelle que soit la nationalité du coureur.

Une fois le paiement validé, les coureurs recevront, à l'adresse électronique indiquée, un mail de confirmation (quelques minutes après si paiement par carte bancaire ou dès la réception et la validation du paiement par chèque).

**Attention :** les pré-inscriptions non validées par le paiement et le certificat médical seront annulées à chaque changement de période tarifaire ou le Dimanche 15 juillet 2018, jour de clôture des inscriptions.

### En cas d'annulation d'inscription

Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement ou de non présentation le jour de la course, sauf pour des raisons médicales et sur présentation d'un justificatif. Ce justificatif doit clairement énoncer la contre-indication à la pratique du sport pendant la période du trail (certificat du médecin, signé et tamponné). Tout document de constat (simple radio, diagnostic) ne sera pas accepté. Dans ce cas, 10 € de frais de dossier seront conservés par l'Office de Tourisme. Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit et il revient à l'organisation de décider si le cas d'annulation peut être accepté.

Les demandes d'annulation ne seront pas prises en compte après le jour de la course (le cachet de la poste faisant foi).

Le remboursement sera effectué au plus tard le vendredi 31 août 2018. **Toute réclamation concernant le remboursement doit être faite au plus tard un mois après l'événement, soit le vendredi 31 août 2018.**

Si vous prévoyez de ne pas participer à la course, merci de prévenir l'organisation.

**Pour des raisons de sécurité, aucun échange de dossard n'est possible en dehors de l'éventuelle ouverture de la plateforme Swika, solution d'échange de dossards retenue par l'organisation.**

**Toute annulation d'inscription liée à la non présentation d'un certificat médical / licence valide, ne sera pas remboursée.**

### Menu Trailer

Un menu trailer sera proposé le samedi 28 Juillet 2018, à 19h, au Camp de Base Café chez Mountain Store, Avenue Léman Mont-Blanc à Passy (lieu de remise des dossards).

Ce restaurant proposera un "Menu Trailer" conçu par des trailers de haut niveau. Pour 10€ (hors boisson), les inscrits, les accompagnants ainsi que les familles des coureurs pourront bénéficier de ce menu.

Une fois leur inscription validée, les coureurs recevront un mail de confirmation.

Les places étant limitées, il est conseillé aux coureurs de réserver leur repas le plus tôt possible. Date limite d'inscription : dimanche 15 juillet 2018.

### **Repas d'après-course**

**Pour limiter le gaspillage et améliorer la qualité du repas, cette année le repas d'après course n'est pas compris dans le prix d'inscription.** Le repas d'après course est ouvert aux coureurs et aux accompagnants au prix de 10 €. Inscription obligatoire sur la plateforme Livetrail avant le dimanche 15 juillet 2018. Le menu sera communiqué à l'avance sur le site internet de la course.

### **Remise des dossards**

La remise des dossards aura lieu le samedi 28 juillet 2018 de 13h à 19h chez Mountain Store (Quechua Wedze Simond), Avenue Léman Mont-Blanc à Passy (sortie 21 de l'autoroute).

Votre dossard ne vous sera remis que sur **présentation de votre pièce d'identité.**  
**Il ne sera pas possible de retirer le dossard d'une tierce personne.**

**En cas d'impossibilité de vous rendre à la remise des dossards le samedi, merci de contacter l'organisation.**

### **Horaires / Programme**

#### **Samedi 28 Juillet 2018 :**

Dès 13h : Remise des dossards

Dès 14h : animations et conférences chez Mountain Store

Dès 18h : briefing course et présentation détaillée des parcours

Dès 19h : Menu Trailer au restaurant Camp de Base Café chez Mountain Store à Passy

#### **Montée au refuge de Varan**

15h45 : Briefing

16h00 : Départ

#### **Dimanche 29 Juillet 2018 :**

##### **Tour des Fiz - Huit refuges**

4h45 : Briefing

5h00 : Départ

##### **Tour des Cinq Refuges**

7h15 : Briefing

7h30 : Départ

##### **Balcon des Fiz**

8h45 : Briefing

9h00 : Départ

##### **Randonnée – Tour des Ayères**

9h45 : Briefing

10h00 : Départ

### **Matériel obligatoire et recommandé pour le 61km, 30km, 15km**

#### **Obligatoire :**

- téléphone portable (avec abonnement en vigueur dans le pays)
- réserve d'eau d'1L minimum
- veste imperméable coupe-vent
- sifflet
- lampe frontale (pour le Trail du Tour des Fiz - Huit Refuges uniquement)
- couverture de survie

- gobelet personnel (pas de gobelet aux ravitaillements!)

**Recommandé :**

- bâtons
- lunettes de soleil
- chaussures adaptées (et guêtres)
- réserve alimentaire
- vêtements de rechange
- casquette et buff
- bonnet et gants
- collants
- Réserve d'eau de 2L conseillée

**Pas de matériel obligatoire pour la montée sèche et la randonnée.**

L'organisation se réserve le droit de modifier le matériel obligatoire jusqu'au départ de la course en fonction des conditions météorologiques et de l'état du parcours.

Chaque coureur se doit de se tenir informé de la composition du matériel obligatoire et des éventuelles modifications qui seront annoncées sur le site de remise des dossards puis au départ de la course.

**Navettes obligatoires comprises dans l'inscription :**

Le système de navette sera opérationnel pour la deuxième année consécutive. Ces navettes sont obligatoires pour les coureurs entre le Mountain Store de Passy et la station de Plaine-Joux. Les coureurs devront choisir l'arrêt auquel ils souhaitent prendre la navette sur la plateforme d'inscription LiveTrail. Si les accompagnants souhaitent assister au départ de la course, les coureurs devront leur réserver une place au moment de l'inscription.

Des navettes ouvertes à tous circuleront ensuite tout au long de la journée.

Les horaires de ces navettes seront indiqués sur le site du trail.

**Pénalités**

Tout manquement au présent règlement et à ceux cités en référence fait l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées.

La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur dans un délai de 20 minutes après son arrivée. Le classement final de l'épreuve prend en compte le cumul « temps de course + pénalité(s) » du coureur :

- pour l'absence de chaque élément de l'équipement obligatoire : 30 minutes ajoutées au temps de course,
- usurpation d'identité et échange du dossard nominatif : disqualification et exclusion définitive,
- coupe du parcours : à l'appréciation du jury,
- non présentation ou refus de passage à un poste de contrôle : disqualification,
- non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge : disqualification et exclusion définitive,
- non-respect des consignes formulées par les responsables de poste (contrôle et ravitaillement) : de 10 à 30 minutes ajoutées au temps de course,
- non-respect du présent règlement hors infraction évoquée ci-dessus : à l'appréciation du jury.

**Ravitaillements**

Des ravitaillements seront disponibles dans les refuges suivants ainsi qu'à l'arrivée :

**Pour le Tour des Fiz - Huit Refuges :**

- Refuge de Varan
- Refuge de Platé
- Refuge de Sales
- Salvagny
- Refuge du Grenairon

- Refuge des Fonts
- Refuge Alfred Wills
- Refuge de Moède Anterne
- Refuge du Châtelet d'Ayères

Pour le **Tour des Cinq Refuges** :

- Refuge de Platé
- Refuge de Sales
- Refuge Alfred Wills
- Refuge de Moède Anterne
- Refuge du Châtelet d'Ayères

Pour le **Balcon des Fiz – Trophée radio Mont-Blanc** :

- En haut du téléski du Blaireau
- Refuge du Châtelet d'Ayères

Pour la **Montée sèche** :

- Refuge de Varan

Les coureurs ont l'obligation de se ravitailler sur les points prévus par l'organisation, ou avec les réserves qu'ils ont prévues. **Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Le gobelet individuel fait partie du matériel obligatoire que doivent posséder tous les coureurs.**

Les bénévoles ne rempliront les gourdes, poches et bidons qu'avec de l'eau plate.

Si vous souhaitez consommer de l'eau gazeuse, du coca ou autre, vous devez être en possession de votre gobelet personnel sous peine de ne pas être servi.

Avant le départ, des boissons chaudes (thé et café) seront servies.

### **Accompagnants**

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les accompagnants ne sont pas autorisés à se servir sur les ravitaillements. Le chef de poste peut décider d'exclure toute personne gênant les bénévoles et les autres coureurs. Toute infraction au règlement sera sanctionnée.

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur dans les réserves naturelles. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné (qu'il en soit lui-même l'auteur ou son accompagnant).

### **Sécurité (postes de secours et assistance médicale)**

Il est recommandé d'être entraîné et en bonne santé physique pour participer à cette course.

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours, notamment sur les quelques passages délicats.

Ces postes seront en liaison radio avec le PC Course.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

L'organisation tient à préciser aux coureurs que ces courses requièrent un entraînement physique adapté et que toute personne présentant des signes quelconques de faiblesse selon l'avis du médecin pourra être disqualifiée.

### **Contrôles informatiques**

Un contrôle informatique des dossards sera effectué au départ de la course, à l'arrivée ainsi qu'en plusieurs points du parcours. Pour faciliter la tâche des contrôleurs, merci de **placer votre dossard à l'avant et de manière entièrement lisible.**

**Toute personne non contrôlée sur l'un de ces points sera disqualifiée.**

### **Barrières horaires**

**Trail du Tour des Fiz - Huit Refuges :**

- Temps maximum : 16h

- **Changement de barrière horaire à Salvagny : 11h (nouvel horaire)**
- Barrière horaire de Grenairon (en bas de la descente après le refuge): 14h30

→ **Remarque** : En cas de mauvaises conditions météo, la portion de montée et descente au refuge du Grenairon pourra être supprimée. La barrière horaire de 14h30 ne sera plus en vigueur mais le temps maximum de course sera ramené à 14h au lieu de 16h.

#### **Tour des Cinq Refuges :**

- Temps maximum : 9h
- Barrière horaire de la Cascade de la Sauffaz : 11h30

#### **Balcon des Fiz :**

- Temps maximum : 5h
- Barrière horaire de Plaine-Joux : 13h00

Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre leur progression au-delà de ces barrières horaires le feraient hors course et sous leur propre responsabilité.

Le rapatriement des coureurs vers Passy sera mis en place par le biais d'une navette au départ de Salvagny. Cette navette ne partira qu'une fois pleine ou après le passage des fermiers. Un délai d'attente non déterminé est donc à prévoir. Cette navette est exclusivement réservée au retour des coureurs sur Passy. Les accompagnants doivent disposer de leur propre moyen de locomotion.

Les barrières horaires pourront être modifiées le jour même de la course en fonction des conditions météorologiques.

#### **Abandons**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche (Le Lignon, Salvagny ou Plaine-Joux) par ses propres moyens en suivant obligatoirement l'itinéraire de la course.

Il pourra également attendre la fermeture de course et rejoindre l'un de ces points en compagnie des équipes de secours et des bénévoles.

Dans tous les cas, il devra se présenter au PC Abandon de l'un des 3 points de sortie pour remettre son dossard. Il sera ensuite hors-course.

**ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, et constatant qu'il s'agit d'un problème récurrent sur de nombreuses courses, nous vous demandons de déclarer absolument votre abandon aux membres de l'organisation ou en téléphonant au PC course (numéro sur le dossard).**

**De même, tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront FACTURES.**

#### **Annulation ou arrêt de course**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, d'interrompre momentanément les courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques.

**Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant.**

Les décisions de suspension ou d'annulation prises le jour de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

#### **Classements et récompenses**

Aucune prime en argent ne sera distribuée.

Lors de la remise des prix, seront récompensés, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course (classement scratch) et le 1<sup>er</sup> homme et la 1<sup>ère</sup> femme de chaque catégorie (sans cumul).

#### **Courses qualificatives Ultra-Trail du Mont-Blanc®**

Depuis de nombreuses années, le Trail du Tour des Fiz fait partie des courses qualificatives à l'Ultra Trail du Mont-Blanc® et donne droit à des points dans le cadre d'une participation à l'une de ses courses :

- Tour des Fiz – Huit refuges : 4 points (nouveau barème)

- Tour des Cinq Refuges : 2 points (nouveau barème)

### **Environnement (règles particulières Réserve Naturelle)**

Les parcours du Tour des Fiz - Huit Refuges et du Tour des Cinq Refuges traversent les réserves naturelles de Passy, de Sixt et le site classé du Désert de Platé.

Les concurrents se soumettent donc aux règles en vigueur dans ces sites.

Il est impératif de suivre les sentiers tels qu'ils sont balisés et donc **formellement interdit de couper** sur tout le parcours sous peine de disqualification.

Ne jeter ni emballages, ni mouchoirs, ni aucun détritux **dans la réserve comme hors de la réserve**. Les gardes de la réserve veilleront au respect de ces règles et tout abus sera verbalisé.

Il est formellement interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Par le fait de votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de la réglementation en réserve naturelle et à respecter : [www.asters.asso.fr](http://www.asters.asso.fr)

**Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement sanctionné, d'une pénalité de temps allant jusqu'à la disqualification.**

### **Assurances**

#### **Responsabilité civile :**

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

#### **Individuelle accident :**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en contractant une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

Les secours hélicoptérés seront effectués par une société privée, les participants doivent bien s'assurer qu'ils sont en possession d'une assurance prenant en charge ce type de secours. L'organisateur propose une assurance couvrant les secours hélicoptérés lors de l'inscription.

### **Comité de direction de Course**

Ce comité est composé du directeur de course, du directeur des secours et de toute personne cooptée par le directeur de course. Le directeur de course est seul décisionnaire concernant toute décision liée à la course. Son pouvoir de décision est sans appel.

Le directeur des secours prend seul toute décision liée à la sécurité des coureurs.

Ils pourront être amenés à prendre des décisions concernant l'annulation de la course en fonction des conditions météorologiques.

### **Droits à l'image**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au Trail du Tour des Fiz.

**Tous les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement de l'épreuve par le seul fait de leur inscription.**

**Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au samedi 28 juillet 2018. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve [www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com)**